

United Nations

Nations Unies

SECURITY  
COUNCIL

CONSEIL  
DE SECURITE

UNRESTRICTED

S/1077  
10 novembre 1948  
FRENCH  
ORIGINAL : RUSSIAN

Dual distribution

PROPOSITIONS DU MEDIATEUR PAR INTERIM DES NATIONS UNIES  
POUR LA PALESTINE PRESENTEES A LA 378<sup>ème</sup> SEANCE DU  
CONSEIL DE SECURITE SOUS FORME DE PROJET DE RESOLUTION

(Union des républiques socialistes soviétiques) :

Amendements au projet de résolution présenté par le Médiateur  
par intérim.

1. Remplacer la première phrase du cinquième alinéa par le  
texte suivant :

" Invite les parties directement impliquées dans le conflit de  
Palestine, afin d'éliminer cette menace à la paix, à entreprendre  
immédiatement, soit directement, soit avec les bons offices du  
Médiateur par intérim des Nations Unies pour la Palestine, des  
négociations concernant :"

2. Au point (b) du cinquième alinéa remplacer les mots  
"un armistice" par les mots "une paix d'un caractère officiel".

3. Supprimer l'alinéa (i) du cinquième alinéa.

